

Le 18 octobre 2006

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Ce document, à disposition de tous les habitants de la commune de Jacob Bellecombette, est réalisé en application de l'arrêté préfectoral du 16/02/2006 relatif au droit à l'information des citoyens sur les risques naturels et technologies majeurs.

L'arrêté ci-dessus est consultable en mairie, en Préfecture et sur le site internet de la Préfecture www.savoie.pref.gouv.fr

Pour la commune de Jacob Bellecombette, il reconnaît l'existence de deux risques :

- Inondation
- Zone sismique z1b

Risque inondation :

Cette éventualité est retenue du fait de la présence du ruisseau Nant du Pontet, de régime torrentiel, qui traverse la commune.

Les risques définis par le « Plan Intercommunal de Sauvegarde du bassin chambérien vis-à-vis du risque inondation » prévoient la surveillance des ponts de la route de Sécheron et de la route de St-Cassin, ainsi que du quartier de l'Eau Vive, en cas d'épisode pluvieux ou pluvio-neigeux de longue durée ou de forte intensité.

Cependant la topologie du terrain ne met pas de terrains ou d'habitations en situation de risque. Seules les dessertes pourraient être affectées par des dégâts sur les ouvrages cités (ponts d'accès) et des déviations seraient alors mises en place.

Jacob Bellecombette est par contre un lieu de secours du « Plan Intercommunal de Sauvegarde du bassin chambérien vis-à-vis du risque inondation » par la présence des locaux de la Jacobelle et de l'Université (Halle des sports) pour les personnes situées dans les zones basses de l'agglomération.

Le Plan Local d'Urbanisme adopté le 17 mars 2006 prévoit l'existence de ce risque.

Risque sismique :

Le niveau de risque retenu z1b l'est pour toute la Savoie. Des exemples de secousses sont connus dans un passé récent dans la région des Alpes du Nord.

Ceci impose que les constructions tiennent compte des mesures de prévention connues des architectes et bureaux d'étude concernés, soit pour les constructions neuves, soit à la faveur de travaux de rénovation.

Le Plan Local d'Urbanisme adopté le 17 mars 2006 précise l'existence de ce risque.

Pour tous renseignements complémentaires, les services de la mairie sont à la disposition du public.